

## INVESTIR DANS L'ÉCONOMIE RÉELLE<sup>(1)</sup> POUR SOUTENIR DES CAUSES SOCIALES



**Les multiples bouleversements que nous avons connus ces dernières années ont été le déclenchement d'une prise de conscience collective quant à notre rapport au temps, au travail, à la société et aux interactions. Il en résulte un souhait de la part de certains de prendre leurs responsabilités pour participer à construire une société plus juste pour demain. Cela peut passer, pour les investisseurs, par le fait de rediriger leur allocation vers des investissements à impact, notamment social.**

**Décryptage avec Sophie Bernard, Experte fonds de Private Equity chez Société Générale Private Banking France.**

### COMMENT UN INVESTISSEMENT EN PRIVATE EQUITY PEUT-IL AVOIR UN IMPACT SOCIAL ?

Rappelons qu'investir en Private Equity consiste à prendre des participations dans le capital de sociétés non cotées, à différents stades de leur développement. Dès lors, l'investisseur peut se tourner vers l'entrepreneuriat social – au service de l'intérêt général – ou le financement d'entreprises avec un axe social dont les missions sont, par exemple, la réinsertion professionnelle, l'aide aux personnes en situation de handicap, l'accompagnement des personnes isolées et/ou âgées, etc.

Dans ce type de placements, l'investisseur garde son objectif de performance mais ce n'est plus le critère principal : la recherche d'impact social prend le dessus. Il cherche avant tout à donner du sens à son investissement.

### COMMENT BIEN ORIENTER SON INVESTISSEMENT ?

De nombreuses sociétés de gestion en non-coté développent depuis peu des stratégies de fonds à impact. Toutefois, il convient de ne pas s'intéresser uniquement à l'investissement final, mais de s'attacher également à la sincérité de la démarche de la société de gestion : les équipes d'investissement et les entreprises en portefeuille doivent être imprégnées de cette volonté d'amélioration de la société. Une sélection rigoureuse est ainsi nécessaire et doit amener à analyser l'ADN des équipes, de la société d'investissement et de ses investissements passés.

## EN QUOI UN TEL INVESTISSEMENT DIFFÈRE-T-IL D'UNE ACTION PHILANTHROPIQUE ?

Contrairement à la philanthropie, l'investissement social ne repose pas sur un don. La notion de risque est donc à prendre en compte et une performance faible peut en résulter. Performance et impact social ne sont pas forcément antinomiques mais une très forte conviction sociale exclut de facto de très fortes rentabilités.

## QU'EN EST-IL CHEZ SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING ?

Chez Société Générale Private Banking, nous avons une équipe de six personnes en charge de l'offre en fonds de Private Equity. Depuis deux ans, celle-ci étudie le marché afin de vous accompagner au mieux dans la construction de votre allocation en fonds d'impact social. Nous travaillons au référencement de solutions de ce type, afin de mieux répondre aux exigences des investisseurs en quête de sens.

Nous vous invitons à vous rapprocher de votre Banquier Privé pour connaître nos solutions d'investissement à impact social.

(1) L'économie réelle désigne les acteurs économiques qui produisent des biens et des services.

Le présent document, de nature publicitaire, n'a pas de valeur contractuelle. Son contenu n'est pas destiné à fournir un service d'investissement, il ne constitue ni un conseil en investissement ou une recommandation personnalisée sur un produit financier, ni un conseil ou une recommandation personnalisée en assurance, ni une sollicitation d'aucune sorte, ni un conseil juridique, comptable ou fiscal de la part de Société Générale Private Banking France.

Les informations contenues sont données à titre indicatif, peuvent être modifiées sans préavis, et visent à communiquer des éléments pouvant être utiles à une prise de décision. Les informations sur les performances passées éventuellement reproduites ne garantissent en aucun cas les performances futures.

Avant toute souscription d'un service d'investissement, d'un produit financier ou d'un produit d'assurance, l'investisseur potentiel (i) doit prendre connaissance de l'ensemble des informations contenues dans la documentation détaillée du service ou produit envisagé (prospectus, règlement, statuts, document intitulé « informations clés pour l'investisseur », Term sheet, notice d'information, conditions contractuelles, ...), notamment celles liées aux risques associés; et (ii) consulter ses conseils juridiques et fiscaux pour apprécier les conséquences juridiques et le traitement fiscal du produit ou service envisagé. Son banquier privé est également à sa disposition pour lui fournir de plus amples informations, déterminer avec lui s'il est éligible au produit ou service envisagé qui peut être soumis à des conditions, et s'il répond à ses besoins. En conséquence, Société Générale Private Banking France ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise par un investisseur sur la base des seules informations contenues dans ce document.

Les prévisions concernant les performances futures sont basées sur des hypothèses qui peuvent ne pas se concrétiser. Les scénarios présentés sont des estimations de performances futures, fondées sur des informations passées sur la manière dont la valeur d'un investissement varie et/ou sur les conditions de marché actuelles, et ne sont pas des indications exactes. Le rendement obtenu par des investisseurs sera amené à varier en fonction des performances du marché et de la durée de conservation de l'investissement par l'investisseur. Les performances futures peuvent être soumises à l'impôt, lequel dépend de la situation personnelle de chaque investisseur et est susceptible de changer à l'avenir.

Pour une définition et description des risques plus complète, veuillez vous référer au prospectus du produit ou, le cas échéant, aux autres documents réglementaires (si applicable) avant toute décision d'investissement.

Le présent document est confidentiel, destiné exclusivement à la personne à laquelle il est remis, et ne peut être ni communiqué ni porté à la connaissance de tiers, ni reproduit totalement ou partiellement, sans accord préalable et écrit de Société Générale Private Banking France. Pour plus amples informations, cliquez [ici](#).